

Délibération n° 2023-008

<p>République Française</p> <p>Département du Tarn</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</p>	<p>Nombre de Membres</p> <p>En exercice : 23 Présents : 15 Procurations : 6 Exprimés : 21 Date Convocation : 06-04-2023 Date d'Affichage : 06-04-2023</p>
---	--	--

Séance du 12 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL

Étaient présents : M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEAUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

Étaient excusés : M. POLLET donne procuration à M. LEROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

Secrétaire de séance : Mme Emma CHALARD

Objet : Aide à la rénovation façades 2022 – Attribution de subvention 2023

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

NOM, Prénom, Adresse	Travaux	Subvention
M. et Mme GASSON – 5 rue de Puech Guilhem - Aiguefonde	14 109 €	1 050 €
M. et Mme TELLIER – 7 rue de l'Arn, La Roubinarié - Aiguefonde	8 635 €	1 216 €
M. et Mme GOLECKY – 8 rue des Cordonniers - Aiguefonde	16 395 €	699 €
TOTAL		2 965 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Décide d'accorder les aides aux «rénovations de façades» pour un montant total de 2 965 € comme indiqué ci-dessus.

Sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL.

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune, compte 20421 - « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 28 AVR. 2023
Et publication ou notification du 28 AVR. 2023

Aiguefonde, le 20 avril 2023
Le Maire,
Vincent GAREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.